son, en lui disant : « Pardon, M. le président, c'est à l'Assemblée à mettre de l'eau dans le vin du pouvoir ! »

— M. Thiers goûte l'esprit, car il en a plus que personne, il reçut l'eau de bonne grâce et acquiesça d'un sourire à une vérité aussi spirituellement exprimée.

Après le dîner, plusieurs députés furent admis à voir le fameux portrait du chef de l'Etat, dont Mlle Jacquemart est le peintre ordinaire. C'est une fort belle peinture, bien enlevée et d'un grand style; l'auteur a *fait grand*, quoiqu'en restant vrai !

M. Thiers, dit-on, justifie le proverbe qu'on n'est pas bon juge dans sa propre cause, il n'est pas complétement satisfait, il se trouve trop de rides; et formulant sa plainte la semaine passée à M. Emile de Girardin, il s'attira cette malicieuse réponse : « Oui, c'est possible, mais ça sera vous dans vos vieux jours !.... » Il comprit et ne parla plus de rides; mais alors il se rabattit sur un bras qu'il trouva trop court, sans voir que ce bras est en raccourci. Il voulut à toute force que le docteur Nélaton vint en juger *anatomiquement*. Un médecin pour juger un raccourci ! Cette fois, c'était du Prudhomme !

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL.

Séance du 13 mars 1872.

A deux heures quarante-cinq minutes, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Adoption par l'Assemblée de plusieurs lois d'intérêt local.

M. Cingalais dépose un projet de loi relatif à la répression des délits de presse. Il demande l'urgence pour le projet, mais laisse à la commission d'initiative le soin de conclure à cet égard.

Reprise à l'ordre du jour sur le projet relatif à l'*Internationale*.

M. le président. — La parole est à M. Berthauld.

M. Berthauld demande à développer quelques observations sur les trois projets en présence 1° sur le projet de la commission ; 2° l'amendement de M. de Pressensée ; 3° l'amendement de M. Berthauld lui-même.

Les articles 3, 4, 5 et 6 du projet de M. de Pressensée ne sont que la reproduction exacte des articles correspondants de l'amendement Berthauld. De ceux-là l'orateur demande à ne pas dire de mal, il demande même à en dire un peu de bien, il les déclare supérieurs aux articles du projet de la commission lequel maintient la dénomination d'attentat appliqué au délit d'affiliation à l'Internationale. Mais à quel signe se reconnaîtra cette affiliation ?

Le projet de M. de Pressensée matérialise du moins cette affiliation, il offre aussi l'avantage de ne pas priver les affiliés de leur qualité de Français. La commission a-t-elle songé aux conséquences de cette menace ? A quelle nationalité appartiendra l'affilié qui aura cessé d'être Français. On arrivera à cette disposition des lois anciennes : interdiction du feu et de l'eau. La mesure est exorbitante, [illegible] droit de grâce. L'orateur convient que la loi peut être nécessaire, mais il faut la faire aussi bonne que possible ; il conclut en recommandant son contre-projet.

M. Jaubert demande s'il sera possible d'obtenir l'extradition d'un affilié si l'affiliation contient non pas un crime mais un délit, ainsi que le voudrait M. Berthauld.

M. Berthauld répond que pour lui la question ne fait pas de doute.

M. Dufaure, garde des sceaux, voudrait ramener le débat sur le terrain de l'article premier.

M. Berthauld, de sa place, demande qu'on vote sur son contre-projet et sur celui de M. de Pressensée.

M. Dufaure insiste. Cela posé, il commence par déclarer qu'il est hostile au projet dont M. Tolain est l'auteur et qui doit venir en discussion après le projet relatif à l'internationale. Ce projet supprime les décrets interdissant le droit de réunion et de coalition.

M. Dufaure constate ensuite la nécessité d'agir contre l'ennemi.

(Une voix à gauche.— La loi n'a pas d'ennemis.

M. Dufaure.— L'auteur de l'interruption ignore que les agissements de l'internationale nous donnent le droit de la traiter en ennemie. (Applaudissements à droite)

L'orateur poursuit en répondant à M. Berthauld et dit que les affiliés à l'Internationale ont, par le fait, renoncé à leur qualité de Français puisqu'ils reçoivent le mot d'ordre de l'étranger, il conclut en demandant à l'Assemblée de voter le projet du gouvernement.

M. Tolain déplore que l'article 1er interdise aux ouvriers de se concerter pour leurs droits. Les patrons sont-ils forcés de leur coté à ne jamais chômer ? Non. Personne n'a jamais songe à cela, dit l'orateur, parceque cela n'est pas possible. L'honorable député conclut en disant que tôt ou tard il faudra bien en venir aux véritables bases sur lesquelles la société doit reposer, c'est-à-dire l'égalité des droits.

M. Robert de Massy, membre de la commission répond à M. Tolain qu'on ne veut pas interdire aux ouvriers le droit de défendre leurs intérêts, mais protéger la liberté de travail compromise par l'Internationale.

M. Jules Favre monte à la tribune.

Plusieurs membres à droite. — La clôture, la clôture.

M. le président.—L'orateur a demandé la parole sur l'art. 1er.

M. Jules Favre dit que c'est lui qui a interrompu le garde des sceaux et demande à développer sa pensée. Une loi ne doit pas viser des individualités. (Murmures à droite.)

M. Jules Favre poursuit en invoquant le témoignage de M. Portalis à l'appui de la [illegible] qu'une loi ne doit pas viser des individu[illegible] qui [illegible] loi [illegible] un [illegible]

gement, ni un coup de force, or, l'article est une dérogation à tous les principes qu'une assemblée scrupuleuse de sa dignité doit maintenir. Enfin, M. Jules Favre trouve la loi contraire aux principes de notre droit criminel.

M. Dufaure conteste cette assertion qui frappe la loi. Elle frappe des Français associés à une société étrangère que l'on désigne comme l'ennemie de la société humaine. Cette loi est une loi de prudence, elle n'est que trop justifiée par les agissements de l'Internationale. (Applaudissements à droite.)

On va procéder au vote sur l'article premier.

M. Berthauldt, réclame la priorité pour son contre-projet.

Le scrutin sur l'article 1er du contre-projet de M. Berthauldt donne le résultat suivant :

Pour l'adoption	82
Contre	478

Un autre scrutin s'ouvre sur l'article 1er du contre-projet de M. de Pressensé.

Voici le résultat :

Pour l'adoption	178
Contre	419

On procède ensuite au vote sur l'article 1er du projet de la commission.

En voici le résultat :

Pour l'adoption	501
Contre	104

L'Assemblée a adopté l'article 1er.

La séance est levée à cinq heures cinquante minutes.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

La commission nommée pour recueillir à Roubaix les souscriptions destinées à la libération du territoire, a commencé ses démarches aujourd'hui après-midi.

En attendant la première liste qui ne tardera probablement pas à être publiée, nous croyons pouvoir faire connaître à nos lecteurs les quatre premières souscriptions arrivées à notre connaissance.

M. Bossut-Delaoutre,	25,000 fr.
Mme veuve Henri Lefebvre	25,000 fr.
M. Louis Lefebvre,	25,000 fr.
Mme veuve Wattinne-Bossut	25,000 fr.

—

La convocation suivante vient d'être adressée aux membres de l'Association de l'Industrie et du Commerce de Roubaix.

« Nous avons l'honneur de vous prévenir que l'Assemblée générale annuelle réglementaire, aura lieu le mardi 26 mars, à 4 heures du soir, dans la salle de l'Hôtel des Pompiers.(1)

« Dans sa séance du 6 mars, la Chambre Syndicale a reçu communication de lettres de démissions collectives de plusieurs de ses membres ; le bureau a présenté à ce sujet un rapport qui sera soumis à l'assemblée générale et qui conclut dans les termes suivants :

. . . . . .

« S'il ne s'agissait que de pourvoir au » remplacement des membres démissionnai- » res, nous pourrions, sans doute, compter » sur le dévouement d'un nombre suffisant » de membres de l'association pour nous » aider à poursuivre notre tâche, en consen- » tant à devenir nos collègues ; mais il » faut compter avec la désunion que l'atti- » tude des démissionnaires a jetée dans l'as- » sociation, et nous devons nous demander, » si, avant de reconstituer la Chambre Syn- » dicale, il ne convient pas de faire appel à » l'association entière, et lui demander si » elle entend continuer ou dissoudre l'asso- » ciation pour la reconstituer sur de nou- » velles bases.

. . . . . .

« C'est pourquoi nous vous proposons de » décider qu'il sera fait appel par les moyens » que la Chambre jugera convenables, à » une assemblée générale, où chacun pourra » déclarer s'il entend continuer à faire par- » tie de l'association de l'industrie et du » commerce ou reprendre sa liberté.

. . . . . .

« Dans de telles circonstances, il est essentiel que tous les membres de l'association, sans exception aucune, soient appelés à donner leur avis ; et l'Assemblée aura à décider le meilleur moyen d'obtenir un vote complet, dans le cas où la séance du 26 mars ne réunirait pas la totalité des sociétaires.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

« *Le Président*,

« MOTTE-BOSSUT. »

—

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport sur les travaux de l'association pendant l'année 1871-1872.

2. Rapport sur la situation financière ;

3. Proposition relative à la dissolution de l'association et à sa reconstitution en syndicats indépendants, avec création d'une Chambre de l'Union syndicale de Roubaix;

4. Votes sur les questions prévues à l'article 39, dans le cas où la proposition précédente serait rejetée.

(1) AVIS. — MM. les membres de l'Association qui n'ont pas encore acquitté leur cotisation pour l'année expirée [1871-1872] et qui désireraient assister à l'assemblée générale du 26, sont prévenus que leurs quittances seront à leur disposition au secrétariat de la Chambre, contour St-Martin, tous les jours, de 11 h. à midi.

Le Secrétaire-adjoint,
A. THOMAS.

—

MM. les souscripteurs à l'expédition polaire de M. Gustave Lambert sont priés de faire savoir le plus tôt possible à M. Ambert, rue de Verneuil, 38, à Paris, s'ils consentent à attribuer le net de leur cotisation à la nouvelle expédition française qui va partir pour les parages du pôle Nord.

—

Total, à ce jour, de la souscription organisée à Lille pour la libération du territoire: 1.323 128 fr. 90 c.

—

Hier soir, un incendie a détruit l'importante teinturerie de M. Duriez-Soudoyez, rue Jean Jacques Rousseau, à Lille.

—

L'affaire Lambert, dit de Montoison, a été appelée à l'audience du tribunal correctionnel de Lille d'hier.

Nous donnerons, dans notre numéro de demain, des détails sur cette affaire.

—

Le tribunal correctionnel de Lille, au début de l'audience de ce jour, a rendu sa décision dans deux affaires en indemnité intentées contre la compagnie du chemin de fer du Nord, à l'occasion de l'accident de Seclin et dans lesquelles les victimes s'étaient constituées parties civiles, lors de la poursuite correctionnelle contre Quesnot, Vasseur et Decottignies.

Orville, garçon épicier à Lille, qui a eu la gorge et la poitrine fortement brûlées, a obtenu 5,000 francs d'allocation définitif et 400 fr. de rente.

Les demoiselles Duthoit, qui avaient été assez grièvement brûlées aux pieds et aux jambes, ont obtenu : l'une 7,000 fr et l'autre 2,000 fr.

C'était Me Houzé de l'Aulnoit qui portait la parole dans les deux affaires.

Première Communion.

A l'occasion de la première communion, la librairie Reboux, rue Nain 1, vient de recevoir un grand et beau choix de *Livres de prières, Images et Chapelets*.

Dernières nouvelles

Dépêche télégraphique

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 14 mars, midi.

M. Thiers s'est rendu hier au sein de la commission du budget pour défendre les crédits demandés par le gouvernement pour le ministère de la guerre,

La commission proposait une réduction de 30 millions. M. Thiers n'en a concédé que 10, en consentant à une réduction de 20,000 hommes sur l'effectif : ce qui donnerait une armée de 440,000 hommes au lieu de 460,000.

Sur la question des impôts nouveaux, M. Thiers persiste à réclamer l'impôt des matières premières.

Sur 140 millions nécessaires pour équilibrer le budget, 50 millions sont assurés à l'aide d'impôts qui seront admis sans difficultés par l'Assemblée.

Les 90 autres millions, M. Thiers croit qu'on ne peut les demander qu'aux matières premières, abstraction faite des textiles qui sont maintenant hors de cause.

Commerce

Havre, 14 mars.

(Dépêche de MM. Kablé, Bœswillwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)

Marche à peu près nul. Prix inchangés.

—

Liverpool, 14 mars.

(Dépêche de MM. Kablé, Bœswillwald et Ce, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)

Ventes: 8 à 10,000 b., prix inchangés.

Recettes des 5 jours: 37,000 b.

—

New-York, 12 mars.

Middling 22 1/2. Change sur France 4 76 3/8. Or 110 1/4. —A New-Orléans, low middling, 139 »/» ; à Savannah 135 »/». — Recettes 4 jours 27,000 b. — Expéditions pour Angleterre 21,000 b. France rien Continent 10,000 b. —Stock 505,000 b.

BOURSE DE PARIS
du 14 Mars

Rente 3 p. %	56 70
—41/2 p..	80 »»
Nouvel emprunt	89 20

CHEMIN DE FER DU NORD

(SERVICE DU 1er MARS 1872)

Lille à Paris, 5 50, 6 40, 8 55, m. 12 55, 1 35 4 20, 9 05, 10 10, s.
Paris à Lille, 6 00, 7 50, 10 00, m., 1 30, 6 10 8 15.1 1 05. s.
Lille à Amiens, 5 50; 6 40, 8 55, m., 12 55, 1 35, 4 20, 9 05, 10 10. s.
Amiens à Lille, 2 50, 7 00, 10 25, m., 1 00, 5 40, 8 05. 11 20. s.
Lille à Arras, 5 50, 6 40, 8 55, m., 12 55, 1 35, 4 20, 9 05, 10 10, s.
Arras à Lille, 5 25, 8 57, 11 28, m., 12 20 3 20, 7 32, 9 28 s. 1 06, m.
Lille a Douai. 5 50, 6 40, 8 55, 9 45, 11 10 m. 12 55, 1 35, 2 30, 4 20, 6 00, 7 05 9 05 10 00. s.
Douai à Lille, 6 25, 8 16, 9 5[illegible] 10 12, 4 10 3 35, 4 15, 5 20, 8 28, 8 55, 10 00, 1 54, s
Lille à Seclin, 5 50, 8 15, 8 55, 10 43, 11 10, m. 1 35, 4 20, 6 00, 6 42, 7 05, 9 05, 10 10
Seclin à Lille, 7 05, 8 00, 8 55, 10 39, m., 12 49, 1 47, 2 30, 4 08, 4 52, 6 00, 7 52, 9 41 s.
Lille à Armentières, 6 45, 7 50, 10 30, m., 1 55, 3 40, 5 40, 6 45, 10 55, s.
Armentières à Lille 9 05, 11 29, m., 12 49, 3 15 5 50, 9 06, s.
Lille à Hazebrouck, 6 45, 10 29, 10 30, m., 1 15, 3 40, 5 40, 6 45, 10 55 s.
Hazebrouck à Lille, 3 06, 8 15, 10 55, 11 55, m. 2 07, 2 25, 4 50, 8 15, s.
Lille à Dunkerque, 6 45, 10 30, m. 1 15, 5 40 6 45 s.
Dunkerque à Lille, 6 55, 10 00, 10 45, m., 1 00 3 30, 6 45 s.
Lille à St-Omer, 6 45, 10 20, m., 1 15, 6 45 10 55, s.
St-Omer à Lille, 2 40, 7 26, 11 11 m., 1 41, 3 45, 7 26 s.
Lille à Calais, 6 45, 10 20, m., 1 15, 6 45 10 55, s.
Calais à Lille, 1 55, 6 15, 10 00, m., 12 51, 2 00, 5 55, s.
Lille à Valenciennes, 6 52, 10 35 m. 4 35 8 10, s.
Valenciennes a Lille, 6 50, 10 35, m. 4 35 8 05 s.
Lille à St-Quentin, 5 50, 6 40, 9 45 m. 1 35 2 30, 7 05 s.
St-Quentin a Lille, 4 35, 8 15 m. 12 41, 5 28 12 00, s.
Lille a Roubaix-Tourcoing, 5 20, 7 00, 8 30 9 55, 11 05, m., 12 57, 2 20, 4 30, 5 30 7 55, 10 05, 11 15 s.
Lille a Roubaix-Tourcoing-Mouscron, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, m, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55 s.
Roubaix a Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13 s.
Roubaix a Tourcoing, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m. 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 31 s.
Mouscron a Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05 m., 12 05, 3 21, 4 50, 6 53, 7 10, 9 10, s.
Tourcoing a Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17 m. 12 17, 1 52, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24 11 02 s.
Roubaix a Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26 m., 12 26, 2 01, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s.
Lille a Bruxelles par Gand, 5 20, 8 30, 11 05 m 2 20 s.
Bruxelles a Lille, par Gand, 7 30 m. 12 02 5 57 s.
Lille a Tournai, 4 10, 9 43, 9 58, m., 3 05 5 25, 8 50 s.
Tournai a Lille, 7 30, 9 25 11 00 m., 4 15 8 30, 10 05 s.
Lille a Bruxelles par Tournai, 4 10, 6 43, 9 58, m., 3 05, 5 25.
Bruxelles a Lille par Tournai, 6 33, 7 42, 8 33, m., 1 35 6 02, 7 32, 8 30 s.
Lille a Boulogne, 6 45, 10 20, m., 6 45, 10 55
Boulogne a Nille, 7 00 m., 12 15, 4 25, 10 50, 12 25 s.
Lille à Rouen, 5 50, 8 55, m. 1 45 s.
Rouen a Nlile, 6 25, 8 40 m., 1 30, 6 00 s.

LILLE A VALENCIENNES

(LIGNE DIRECTE)

Lille à Valenciennes, 5 50, 6 40, 8 55, 9 45 11 10 m., 1 35, 2 30, 7 05, 9 05, 10 10 s
Valenciennes à Lille, 6 55, 8 50, 10 20 m, 2 15, 4 15, 7 30, 8 55, 10 20 s.

LILLE A BÉTHUNE

(LIGNE DIRECTE)

Lille (porte d'Arras) a Béthune, 8 15, 11 45, m 4 15, 8 20 s.
Lille, (porte des Postes) a Béthune, 8 19, 11 49 m ,4 48, 8 23 s.
Béthune a Lille, 6 40, 10 10, m., 1 32, 6 40

SÉVILLE-XÉRÈS-CADIX

Le *Journal officiel* a publié l'ordonnance ouvrant le dernier délai de deux mois accordé par la loi espagnole pour recueillir les adhésions à la transaction officielle du 3 avril 1870. Ce dernier délai sera clos le 10 mai prochain.

Si, à cette époque, la transaction n'avait pas réuni la majorité d'adhérents déterminée par la loi, le chemin serait déclaré en faillite, et les obligations perdraient les bénéfices que la transaction a pour objet de leur assurer.

Tous ceux qui désirent éviter cette mise en faillite et les désastres qu'elle entraînerait pour eux, sont donc intéressés à donner leur adhésion dans le plus bref délai.

Ces adhésions et les titres d'obligations auxquels elles se référeront devront être remis.

A Madrid, au siége de la compagnie, Calles Pizarro, n° 11.

A Paris, chez MM. les fils de GUIBHON JEUNE, banquiers, rue Blanche, n° 72, qui continuent de payer à tous les adhérents 1 franc 42 c. 1/2 par obligation pour les intérêts anticipés du premier semestre 1871.

Dans les départements, à tous banquiers ou agents de change qui se chargeront de transmettre les adhésions à MM. les fils de GUILHON JEUNE, et d'y recevoir, pour compte de leurs déposants, les intérêts anticipés du 1er semestre de 1871. 2008

La robe de foulard de l'Inde est entre toutes les robes de soie la meilleur marché *depuis 45 fr. le costume* et la plus solide puisqu'elle se lave. M. Le Houssel, propriétaire de l'*Union des Indes*, rue Auber, 1, à Paris, envoie franco une *magnifique collection de cinq cents échantillons ainsi que les marchandises*. C'est la seule maison qui ait obtenu trois médailles pour ses robes en foulard. 2028

GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE
et de la BRONCHITE-CHRONIQUE
Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages. 9me Edition par le docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco, en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste à M. Delahaye, libraire, 23, Place de l'École de Médecine, à Paris 1985

MARCHÉ D'ORCHIES DU 11 MARS.

Blé bl. 1re q.	97 .. à ..	Avoine 1re q.	..	.. 50	..
» 2e q.	96	» 2e q.	..	.. 25	..
» 3e q.	95	Fèves	..	.. 62	..
Blé gris 1re q.	2 60 ..	Colza	..	13 50	..
» 2e q.	24 60	Graine de Lin.	..	.. 8	..
» 3e q.	23 60	Chanvre	..	..	..
S. g. 1re q.	5 ..				
» 2e q.	14 ..				

BOURSE DE LILLE
DU 13 MARS 1872

COURS PRÉCÉDENT.

FONDS DE L'ÉTAT

Rente 3 0/0	56 30
Rente 4 1/2 0/0	83 »»
Obligations 6 0/0 1870	507 ..
Emprunt 6 0/0	91 40
Emprunt 5 0/0	89 20

OBLIGATIONS DES VILLES

Paris 1855-1860	382 50
Paris 1865	443 75
Lille 1860	96 50
Lille 1863	86 ..
Lille 1868	[illegible]
Armentières	[illegible]
Département du Nord	452 »»
Roubaix-Tourcoing, emb. à 50 fr.	38 ..
Bordeaux	84 »»
Amiens	92 ..
Bruxelles 1868	103 25

VALEURS LOCALES

Caisse commerciale de Lille, Verley	530 ..
Caisse comme. de Roubaix, Verley	525 ..
Caisse d'escompte Pérot et Cie de R.	500 ..
Crédit industriel et de Dépôts du Nord	520 »»
Comptoir commercial Deviller et Cie	512 50
Gaz de Wazemmes, actions anciennes	1420 ..
Gaz de Wazemmes, actions nouvelles	1370 ..
Le Nord, assurances contre l'incendie	1530 ..

CHARBONNAGES

Azincourt	[illegible]
Bruay	3100 ..
Bully-Grenay (la sixième)	415 ..
Carvin	882 50
Courrières	10800 ..
Escarpelle	1150 ..
Ferfay	[illegible]
Lens	9675 ..
Meurchin	10500 ..
Vicoigne et Nœux, demandé à 5000	5410 ..
Vendin	380 ..

THÉATRE DE ROUBAIX

Jeudi 14 mars 1872

RELACHE

Pour répétitions générales

Réduction du prix des places :

Fauteuils de première galerie	2 »
Stalles de première galerie	1 »
Première galerie	1 50
Parterre	1 »

Les autres places, prix ordinaire.

Dimanche prochain

Les viveurs de Paris.

A L'ÉTUDE

Le carnaval d'un merle blanc.

Les misérables, drame de Victor Hugo.

Le spectre de Patrick.

GRAND THÉATRE DE LILLE

Jeudi 14 mars.

5e représentation de Mlle Blanche BARETTI de l'Opéra comique et du Théâtre Lyrique de Paris

Faust, grand opéra en 5 actes, musique de Ch. Gounod.

A demain, pièce en 1 acte, d'un auteur Lillois.

Dimanche 17 mars, à midi précis.

ŒUVRE PATRIOTIQUE

pour la délivrance du territoire.

CONCERT-SPECTACLE

PRIX DES PLACES :

Premières loges, Fauteuils d'orchestre, Galerie des premières, Baignoires, Stalles de parquet 1 fr.

Salles de parterre, Deuxièmes loges fermées, 75 c.

Deuxièmes publiques, Troisièmes loges fermées, 50 c.

Troisièmes publiques, Quatrièmes, 25

Ville de Roubaix

Grande et belle loge, située sur la Grand'Place

LA FAMILLE COURTOIS

Jeudi 14 mars 1872, pour la clôture.

La famille Courtois, flattée du bienveillant accueil que le public de Roubaix lui a témoigné pendant son séjour en cette ville, offrira une dernière représentation du plus grand mérite.

Prestige physique
Science, surprises, secrets et mystères

L'escamotage d'un enfant dans un chapeau.

Récréations indiennes, par les frères Courtois.

Grande tombola

gratuite, comique, amusante, réelle, composée de 9 lots gagnants.

Illusion du secret de nos pères
Apothéose

Ouverture des bureaux à sept heures et demie; on commencera à huit heures.

Prix des places ordinaire

Voir le programme du jour pour le détail. 2025

APPRENTIS

On demande des apprentis à l'imprimerie du JOURNAL DE ROUBAIX.